



AU CONSEIL COMMUNAL DE BEX

PRÉAVIS N° 2021/08

**Centre sportif du Pré-de-la-Cible
Remplacement de l'éclairage des 3 salles de sport**

Dates proposées pour la séance des commissions :

le mercredi 14 avril 2021, à 19h30 en salle de Municipalité

ou

le mercredi 21 avril 2021, à 19h30 en salle des Commissions

Bex, le 1^{er} avril 2021

Madame la Présidente du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le centre sportif du Pré-de-la-Cible a été construit il y'a environ 35 ans, en 1985 (1992 pour la salle n°3). Les éclairages actuels, installés à la construction, n'ont jamais été changés. Avec les nouvelles normes d'économie d'éclairage, la fabrication des ampoules halogènes, vapeur de mercure et de sodium a été arrêtée. Les seules encore livrables sont des fins de stocks et sont relativement onéreuses. Certaines ampoules installées dans les luminaires du centre sportif ne sont déjà plus livrables et il est également difficile de trouver des amorces et bobines pour le dépannage. A brève échéance, nous n'aurons donc plus d'autre choix que de tout changer.

2. Descriptif du projet

Situation actuelle :

Les luminaires à halogénure métallique et de sodium consomment chacun environ 750Wh (1 ampoule de 400Wh + 1 ampoule de 250Wh + consommation bobine...), ce qui représente pour l'ensemble des 3 salles de sport une consommation de 27kWh. A un prix moyen de 25 cts le kWh, en comptant une utilisation journalière de 12 heures (allumage par les concierges dès 5h30 pour le nettoyage, extinction à 23 heures, à la fin des entraînements des sociétés locales et en admettant que les enseignants éteignent dès que l'éclairage naturel est suffisant), cela représente un montant journalier de fr. 81.-. Vacances déduites, le montant annuel approximatif est de fr. 17'500.-

Situation future :

Avec un nouvel éclairage LED, la consommation passerait à 230Wh par luminaire. La puissance des luminaires sera variable, soit par salle lors d'utilisations indépendantes, soit générale pour une manifestation nécessitant les 3 salles de sport. Cela permettra également au concierge de régler la puissance en fonction de la luminosité extérieure.

Avec la même utilisation qu'actuellement et un éclairage à 100%, le coût annuel serait approximativement de fr. 6'300.-. En abaissant la puissance à 70% lorsque l'éclairage extérieur est suffisant, le coût diminuerait également de 30% (la journée pour les heures scolaires).

Enfin, aucun entretien ne sera nécessaire sur ces luminaires et une garantie de 5 ans sera accordée.

3. Travaux prévus

L'ensemble des travaux seront exécutés par un électricien et un menuisier avec, dans la mesure du possible, l'aide du service communal des travaux pour la partie manutention.

Dans chaque salle, il y a actuellement 12 luminaires, nombre qui devra être porté à 14. Les travaux électriques s'effectueront depuis les combles, au-dessus du plafond. Pour ce faire, il sera nécessaire de prévoir un cheminement sécurisé (platelage en bois) pour chacune des 4 rangées de luminaires. Les ouvriers devront être munis d'un harnais de sécurité supplémentaire, le plafond n'étant constitué que de lamelles en bois et d'isolation. Deux cheminements seront disposés dans la salle 1 puis, selon l'avancement, seront déplacés aux autres rangées de luminaires, ce qui implique plusieurs heures de manutention à chaque fois. La partie menuiserie se fera depuis dessous, dans les salles, avec une nacelle. Celle-ci devra être louée, celle de la commune étant insuffisante au niveau charges pour le travail prévu. Des protections au sol seront mises en place sur le chemin de la nacelle.

Salles n°1 et n°2 :

La disposition des futurs luminaires a été déterminée par le représentant et l'électricien qui a établi le devis. Les nouveaux luminaires seront en général fixés à l'emplacement des existants, sauf pour quatre dans la salle 1 qui devront être déplacés d'un mètre environ.

Dans les salles n°1 et n°2, deux nouveaux luminaires par salle devront être rajoutés. Ces nouveaux luminaires aux dimensions rectangulaires de 680x330mm étant plus étroits et plus longs que ceux actuellement posés (600x600mm), des travaux de menuiserie seront nécessaires. Ceux-ci consisteront en la fabrication et pose de supports en bois de 800x800mm, avec une réservation intégrée pour le luminaire. Dans la salle n°1, l'ouverture des quatre luminaires à déplacer sera rebouchée avec des lames en bois.

Par mesure de sécurité, l'électricien a prévu, en complément, un support posant sur 2 renforts afin que les luminaires soient soutenus depuis le dessus et qu'il n'y ait pas de risques de chute.

Salle n°3 :

Une nouvelle distribution est prévue et la fixation des luminaires se fera sur la structure métallique du plafond.

4. Exécution des travaux

L'exécution des travaux dépendra en premier lieu de la décision du Conseil communal le 19 mai 2021. En cas d'acceptation, les travaux, d'une durée estimée à 2 semaines, seront planifiés pendant les vacances scolaires d'été 2021.

5. Plan financier

Sur la base de devis estimatifs, les incidences financières se résument comme suit :

Travaux électricité	fr.	60'000.--
Travaux menuiserie	fr.	5'000.--
Fourniture platelage de sécurité	fr.	1'000.—
Manutention platelage de sécurité	fr.	3'400.--
Divers et imprévus (env. 7%)	fr.	<u>4'858.--</u>
Total HT	fr.	74'258.--
TVA 7,7%	fr.	<u>5'717.85</u>
Total TTC	fr.	<u>79'975.85</u>
Total TTC arrondi	fr.	<u>80'000.—</u>

Remarque : il existe un programme d'économie d'énergie pour le remplacement de l'éclairage des installations sportives intérieures « SportWatt ». Selon les informations reçues, nous pourrions espérer une subvention entre fr. 9'000.- et fr. 12'000.-, qui viendrait en déduction du montant du préavis.

Par ailleurs, le poste « manutention platelage de sécurité » pourrait vraisemblablement être économisé si le service des travaux est disponible pendant la période d'exécution.

6. Conclusions

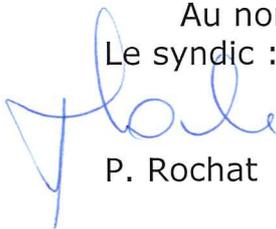
Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

- vu** le préavis municipal 2021/08 ;
- ouï** le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil communal de Bex décide :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de l'éclairage des 3 salles de sport du centre sportif
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 80'000.-- ;
3. de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 80'000.-- sous la rubrique « bâtiments et constructions », compte n° 9143.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 4'000.-- par an ;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

Dans l'intervalle, nous vous présentons, Madame la Présidente du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

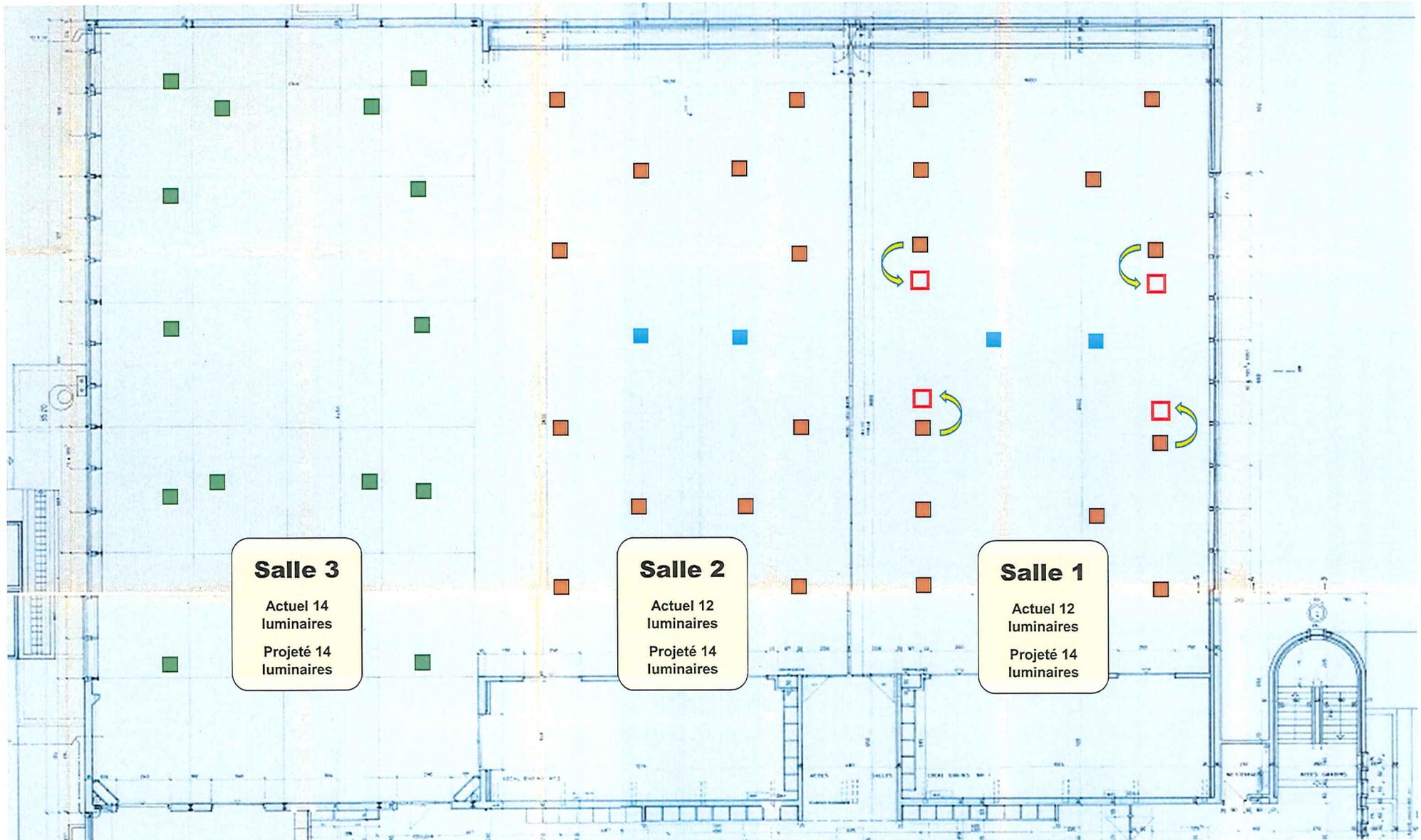
Au nom de la Municipalité
Le syndic :  P. Rochat
Le secrétaire :  A. Michel



The seal of the Municipality of Bex is circular with the text 'MUNICIPALITE DE BEX' around the perimeter. In the center, there is a shield with a crown on top and the words 'LIBERTÉ PATRIE' below it. There are also some smaller inscriptions and symbols within the seal.

Annexes : Plan schématique et photos

Municipal responsable : Mme Eliane Desarzens



Salle 3
 Actuel 14
 luminaires
 Projeté 14
 luminaires

Salle 2
 Actuel 12
 luminaires
 Projeté 14
 luminaires

Salle 1
 Actuel 12
 luminaires
 Projeté 14
 luminaires

Commune de Bex
 Service technique, Bex le 10.03.2021/RM

PLAN SCHEMATIQUE
 CENTRE SPORTIF DU PRE-DE-LA-CIBLE
 REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE DES 3 SALLES DE SPORTS

- Position luminaire inchangée
- Position luminaire déplacée
- Nouveau luminaire
- Position actuelle à redistribuer

Centre sportif du Pré-de-la-Cible
Remplacement de l'éclairage de 3 salles de sports

